|  |  |
| --- | --- |
| Numéro permanent du dossier (réservé au BNQ) : |  |
| **CANDIDAT** |
| Nom du candidat : | [ ]  M. [ ]  Mme |  (ci-après appelé(e) le « CLIENT ») |
|  |  | désire obtenir la reconnaissance de ses compétences à titre de professionnel Novoclimat selon les modalités et conditions de la présente entente. |
|  |
| Adresse : |  |  |  |
|  |  | Code postal : |  |
|  |
| Courriel : |  | IMPORTANT — Tous les communiqués en provenance du gouvernement du Québec et du BNQ vous parviendront par courriel. |
| Téléphone : |  | Télécopieur : |  | Cellulaire : |  |
| Téléphone (clientèle) : |  | Site Web : |  |
|  |
| **Régions administratives desservies** (veuillez cocher la ou les cases correspondant aux lieux où sont vendues et installées les habitations) |
| [ ]  01 Bas-Saint-Laurent | [ ]  06 Montréal | [ ]  11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | [ ]  16 Montérégie |
| [ ]  02 Saguenay-Lac-Saint-Jean | [ ]  07 Outaouais | [ ]  12 Chaudière-Appalaches | [ ]  17 Centre-du-Québec |
| [ ]  03 Capitale-Nationale | [ ]  08 Abitibi-Témiscamingue | [ ]  13 Laval | [ ]  18 Toutes les régions |
| [ ]  04 Mauricie | [ ]  09 Côte-Nord | [ ]  14 Lanaudière | [ ]  19 Hors du Québec |
| [ ]  05 Estrie | [ ]  10 Nord-du-Québec | [ ]  15 Laurentides |  |
|  |
| **Je désire obtenir la reconnaissance des désignations mentionnées ci-dessous** (veuillez cocher une SEULE case selon votre choix) |
| [ ]  a) Professionnel Novoclimat — Enveloppe du bâtiment |
| [ ]  b) Professionnel Novoclimat — Ventilation |
|  |
| *Selon le type de reconnaissance désiré, je respecte les critères de qualification stipulés dans les articles 3.5 à 3.6 du document BNQ 9825‑925. À cet effet, je joins les documents et renseignements suivants, lesquels sont nécessaires à la recevabilité de ma demande de certification.* |
| [ ]  Le numéro du permis d’exercice valide, délivré par mon ordre professionnel. |
|  Nom de l’ordre professionnel :  |  | Numéro du permis :  |  |
| [ ]  Une copie du diplôme requis. |
| [ ]  Les certificats de réussite des formations reconnues par le gouvernement du Québec et, s’il y a lieu, les certificats de réussite des formations d’appoint obtenus dans les 24 derniers mois. |

**MODALITÉS CONTRACTUELLES APPLICABLES À LA PRÉSENTE ENTENTE DE CERTIFICATION**

Dans le cadre de la certification selon le programme de certification BNQ 9825-925 *Reconnaissance des compétences — Entrepreneurs et professionnels Novoclimat — Programme de certification*, le CLIENT et le BNQ conviennent de ce qui suit :

# OBJET

## Le CLIENT soumet son dossier au BNQ dans le but d’obtenir l’une ou l’autre des certifications suivantes, soit :

## Professionnel Novoclimat — Enveloppe du bâtiment;

## Professionnel Novoclimat — Ventilation,

## selon les modalités et conditions de la présente entente et de l’édition en vigueur du document BNQ 9825-925 *Reconnaissance des compétences — Entrepreneurs et professionnels Novoclimat — Programme de certification*. Le document BNQ 9825-925, considéré comme partie intégrante de la présente entente, est accessible dans le site Web du BNQ [[www.bnq.qc.ca/novoclimat](http://www.bnq.qc.ca/novoclimat)].

# OBLIGATIONS DU CLIENT

## 2.1 Le CLIENT convient que, pour permettre au BNQ d’examiner son dossier et de délivrer un certificat de conformité à son intention, il doit fournir au BNQ l’ensemble des documents demandés dans le document BNQ 9825-925, et ce, dans les délais qui y sont spécifiés, ci-après désignés comme le « Dossier de candidature ».

## 2.2 Dans le cas où le CLIENT a choisi la désignation mentionnée à une des cases **a)** ou **b)** de la page 1, le CLIENT accepte de payer au BNQ une somme de **390,92 $ (**340 $ + TPS[5 %] 17,00 $ + TVQ[9,975 %] 33,92 $) pour chacune des désignations demandées afin de couvrir les couts de l’examen de son Dossier de candidature. Ces sommes sont non remboursables et sont payables au moment du dépôt du Dossier de candidature auprès du BNQ.

## 2.3 Le CLIENT accepte de fournir tout renseignement technique ou tout autre renseignement que le BNQ lui demande et qui est nécessaire ou utile à la bonne marche des travaux.

## 2.4 Le CLIENT accepte de prendre tous les moyens nécessaires pour respecter les modalités et les conditions de la présente entente qui sont de sa responsabilité.

## 2.5 Le CLIENT accepte de faciliter la tâche aux représentants du BNQ dans le cadre de ses activités de validation de la compétence du CLIENT.

## 2.6 Si le BNQ délivre un certificat de conformité à l’intention du CLIENT au terme de l’examen du Dossier de candidature, le CLIENT s’engage à respecter, pour toute la période du certificat de conformité, les modalités et conditions de la présente entente et du document BNQ 9825-925.

|  |
| --- |
| **MODALITÉS DE PAIEMENT** (montant payable au moment de l’inscription et non remboursable) |
| Professionnel Novoclimat ─ Enveloppe du bâtiment | (340 $ + TPS[5 %] 17,00 $ + TVQ[9,975 %] 33,92 $) **390,92 $** |  |       **$** |
| Professionnel Novoclimat ─ Ventilation | (340 $ + TPS[5 %] 17,00 $ + TVQ[9,975 %] 33,92 $) **390,92 $** |  |       **$** |
|  |
| (additionner les cases choisies) **GRAND TOTAL :** |       **$** |
| No de l’enregistrement TPS : 862834439 RT 0001; no de l’inscription TVQ : 1013387857 TQ 0001 |
| [ ]  Chèque ou mandat-poste (payable à l'ordre du Bureau de normalisation du Québec) |
| [ ]  Visa [ ]  MasterCard |
| N° de carte : |  (16 chiffres) | Date d'expiration : |  | / |  |
| Code de sécurité (3 chiffres au dos de la carte) : |  |  | Mois |  | Année |
| Nom du détenteur ou de la détentrice : | [ ]  M. [ ]  Mme | (en lettres capitales) |
| Signature du détenteur ou de la détentrice : |  |
| *On trouve les coordonnées pour transmettre le présent document à la fin de la présente entente de certification.* |

# OBLIGATIONS DU BNQ

## 3.1 À la suite de la réception de la présente entente signée par le CLIENT accompagnée, selon le cas, des couts d’examen du Dossier de candidature, demandés dans l’article 2.2 et des documents exigés dans le document BNQ 9825-925, le BNQ suivra les démarches stipulées dans le Document BNQ 9825-925.

## 3.2 Le BNQ a la responsabilité de tenir un registre et de rendre public le nom des personnes qui possèdent les certificats de conformité délivrés par le BNQ.

## 3.3 Il incombe au BNQ de conserver l’entière responsabilité des travaux qu’il pourrait donner en sous-traitance et de conserver sa responsabilité en ce qui concerne la délivrance, le maintien, la suspension ou le retrait des certificats de conformité.

# MODALITÉS RELATIVES AUX CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

## 4.1 Les modalités relatives au certificat de conformité sont spécifiées dans le document BNQ 9825-925.

## 4.2 La délivrance du certificat de conformité nécessitera environ deux (2) semaines à partir du moment où le BNQ a tous les renseignements nécessaires et que toutes les exigences applicables au programme de certification sont remplies.

## 4.3 Le certificat de conformité est valide pour une période de trois (3) ans à partir de la date de sa signature par le BNQ.

## 4.4 Le certificat de conformité du BNQ ne garantit en aucun temps la conformité d'une habitation certifiée Novoclimat, cette garantie relevant uniquement du CLIENT.

## 4.5 À la suite de la réception d’un avis écrit, le BNQ se réserve le droit de retirer ou d’annuler le certificat de conformité délivré au CLIENT si celui-ci ne respecte pas les exigences de maintien du certificat de conformité stipulées dans le document BNQ 9825‑925. La transmission de cet avis mettra également fin à la présente entente.

## 4.6 Le CLIENT qui détient un certificat de conformité doit respecter les conditions prévues dans le document BNQ 9825-925 en ce qui a trait à l’utilisation du certificat de conformité.

# CONFIDENTIALITÉ

## Le BNQ s’engage à préserver la confidentialité et à ne divulguer à des tiers non autorisés aucune information de nature confidentielle dont il pourrait avoir connaissance au moment de la réalisation des présents travaux. Nonobstant ce qui précède, le BNQ est autorisé à transmettre au gouvernement du Québec les données relatives au CLIENT obtenues dans le cadre de la présente entente. De la même façon, le gouvernement du Québec est autorisée à transmettre au BNQ les données relatives au CLIENT en lien avec la présente certification, incluant les certificats obtenus par le CLIENT lors d’examens pratique et théorique du gouvernement du Québec.

# RÉSILIATION DE L’ENTENTE

## Le CLIENT se réserve le droit de mettre fin à la présente entente sans qu’il ne soit nécessaire pour lui de motiver son choix. Pour ce faire, le CLIENT doit adresser, par courrier recommandé, un avis de résiliation de l’entente au BNQ. L’entente prend fin à compter de la date de réception de cet avis et la certification du CLIENT est alors automatiquement retirée.

# DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## 7.1 La présente entente est régie par la loi applicable au Québec. Les parties attribuent compétence aux tribunaux des districts de Québec ou de Montréal pour entendre tout litige relatif à la présente entente.

## 7.2 Aucune modification de la présente entente n’est valable à moins d’être convenue par écrit entre les parties.

## 7.3 La présente entente et le document BNQ 9825-925 constituent l’entente intervenue entre les parties.

## 7.4 Sous réserve du paragraphe 5 de la présente entente, aucune des parties n’utilisera ou ne permettra l’utilisation du nom de l’autre partie à des fins publicitaires ou promotionnelles sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation écrite de l’autre partie.

# ENTRÉE EN VIGUEUR

## La présente entente entre en vigueur à partir de la réception par le BNQ de la présente entente signée par le CLIENT.

# LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

## Toute réclamation, quelle qu’en soit la nature, résultant de la présente entente et portant sur un préjudice matériel, ne peut excéder la valeur des sommes payées par le CLIENT au BNQ.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Je |  |  | déclare avoir pris connaissance et accepter les modalités et conditions de la présente entente et du document BNQ 9825-925. |
|  | (en lettres capitales) |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | Signature du demandeur ou de la demandeuse |  | année |  | mois |  | jour |  |
| Veuillez transmettre votre inscription accompagnée de votre chèque et des documents pertinents à l’attention de : |
|  | Bureau de normalisation du QuébecCertification de produits, de processus et de services333, rue FranquetQuébec (Québec) G1P 4C7 | Courriel : secretariat.certification@bnq.qc.ca Télécopieur : 418 652-2292Téléphone : 418 652-2238Sans frais : 1 800 386-5114, poste 2437 |